

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat à
LE MINISTRE DE/L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites~~ Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la chapelle et le cañon de Baudinard avec leurs abords, ensemble comprenant les parcelles cadastrales Nos I 2 5 8 31 à 35 38 à 40 section A de Baudinard et N° 1399 à 1339 Section A de Bauduen (Var) appartenant à :

Département du Var

Commune de Baudinard (chapelle)
" de Bauduen "

BERAUD Anna Melle 29 rue de Sollies
La Crau (Var)

BOZON VERDURAZ 2 rue Bonnefoi à
Toulon (Var)

CHAUVIN Casimir à Baudinard

JULIEN Victor époux BERAUD Victoria
31 Brd de Tessé Toulon (Var)

de PONTAC Gabriel 3 bis rue du Gal
Lannes Neuilly sur Seine

ROUVIER Albin 171 Brd de la Vilette
Paris

SUPRIEZ Augustine Melle à Cotignac
Var

ESCOUDIER Félix, à Bauduen

GOMBERT Augustin, les-Salles-sur-
Verdun

GOMBERT Mme Vve, Baudinard

SIMON Louis, quartier du Pont-Neuf
Toulon

	commune
35 /	Baudinard
1303 /	Bauduen
38 /	Baudinard
1337 /	Bauduen
1339 /	"
1327, à	Bauduen
1329p /	
1332p 1333p /	
1299, à 1302 /	Bauduen
1304, 1306, à	
1326, 1334 1335 / 1336,	
8, 40 /	Baudinard
1327p, à	Bauduen
1329p / 1332p /	
1333p /	
5, 34, 39 /	Baudinard
1 / 31,	"
2 /	"
1338 /	Bauduen
1330-1331,	"
33 /	Baudinard
32,	"

La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce qui concerne les immeubles bâtis; elle vise également le plan d'eau du Verdon et de la rivière de Fontaine à l'Evêché ausdroit des parcelles inscrites ainsi que les chemins non cadastrés et notamment celui de la chapelle

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, aux Maires de la commune de Baudinard et Bauduen ainsi qu'aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le ¹⁹⁷⁶ 24 JANV 1943

Par délégation :
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire général des Beaux Arts;

